



## Mot du maire

Des nouvelles de votre municipalité  
Mai 2019

### Saison estivale - bon retour!



Avec l'arrivée du beau temps, nous sommes ravis de voir les résidents saisonniers revenir dans ce super beau coin du monde. Le lac est dégelé, les bourgeons s'ouvrent et les couleurs d'hiver se transforment petit à petit en magnifiques spectacles de diverses couleurs offrant une multitude de différentes variétés de «vert» qui seront vite suivies par une très grande variation d'autres couleurs estivales riches et vives. Quel merveilleux territoire nous avons!

### Patrouille verte – les écoconseillers seront à Ivry-sur-le-Lac très bientôt

La Régie intermunicipale des Trois-lacs (RITL), l'organisme qui collecte et transporte les matières résiduelles pour la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, avait dû reporter leur visite aux domiciles à cette année pour guider les citoyens dans la collecte des matières organiques.



Ils ont confirmé que la visite porte-à-porte de la Municipalité par les écoconseillers (ères) se fera du 20 au 26 mai prochain. Ne soyez donc pas surpris de les voir cogner à votre porte pour vous livrer du matériel informatif sur la collecte des matières organiques et vous guider et répondre à vos questions dans cette enrichissante aventure pour le bienfait de notre environnement!

### Bienvenue à nos étudiants saisonniers!

Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée pour la saison estivale des employés temporaires suivants :



**Jessica Krejcik**, agente de liaison du Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides sera avec nous du 14 mai au 31 août 2019 dans le cadre du programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides. Elle a comme mandat d'appuyer la municipalité dans ses efforts de protection de la santé du lac. Elle réalisera la caractérisation du lac et des bandes riveraines. Elle effectuera également une tournée porte-à-porte pour sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques à adopter en bande riveraine ainsi qu'à la réglementation municipale. Un atelier de revégétalisation sera également organisé. Par ailleurs, elle participera aux assemblées générales annuelles de Conservation Manitou et de l'Association pour l'amélioration du lac Manitou. Elle sera parfois présente au débarcadère afin de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques, afin d'éviter la propagation des plantes aquatiques exotiques envahissantes. Nous sommes bien contents de la compter parmi l'équipe pour l'été!



Le préposé au débarcadère, **Blair Alexander Barber** assurera une présence au débarcadère toutes les fins de semaine et les jours fériés, à partir de samedi le 18 mai. Il devra faire respecter les règlements régissant l'accès au lac ainsi que ceux sur l'utilisation de la plage municipale, incluant la vérification des certificats de lavage pour toutes les embarcations. Il délivrera aussi, sur paiement, les vignettes à bateaux. Bienvenue dans l'équipe Blair!



À partir du 27 mai prochain, **Mathieu Tousignant**, entrera en fonction comme préposé à la voirie locale. Il s'occupera, entre autres, du redressement des signalisations routières, du travaux de peinture, de l'entretien paysager et la coupe de gazon, de la coupe d'arbres, le nettoyage des fossés et bien plus. Pour nous aider à mieux gérer les travaux de voirie et maximiser le travail accompli pendant la courte saison estivale, nous vous invitons à signaler les problèmes que vous apercevez à l'adresse suivante : [admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca).

## Vignettes de bateaux – distribution

Les formulaires pour les vignettes à bateaux ont été envoyés en janvier avec les comptes de taxes. Plusieurs d'entre vous avez déjà retourné le formulaire avec le paiement des vignettes.



Bien que certains aient demandé de recevoir votre vignette par la poste, pour faciliter le processus, nous avons convenu de distribuer celles-ci lors de la mise à l'eau des embarcations. Ceci évitera de devoir émettre des nouvelles vignettes dans l'éventualité que celles-ci soient, par exemple, oubliées à votre domicile principal. Pendant les fins de semaine, vous n'avez qu'à vous présenter au débarcadère et le préposé se fera un plaisir de vous donner votre vignette. Pendant la semaine, vous n'avez qu'à passer à l'hôtel de ville pour obtenir la vignette.

Bien sûr, si vous n'avez pas encore payé votre vignette à bateau, ceci devra être fait avant la mise à l'eau de l'embarcation.

## Nouvel horaire du débarcadère

De façon à offrir un meilleur service aux citoyens, les membres du conseil vous proposent ces nouvelles heures d'ouverture à partir de lundi, le 19 mai :

Lundi, mardi et mercredi :	9 h 00 à 16 h 30
Jeudi et vendredi :	9 h 00 à 18 h 00
Samedi :	10 h 00 à 18 h 00
Dimanche :	8 h 30 à 16 h 30

## Lampadaires défectueux : réparations programmées



À la fin de mai, nous prévoyons octroyer un contrat pour réparer les lampadaires de rue défectueux. Étant donné que nous sommes à l'hôtel de ville seulement le jour et nous ne pouvons constater nous-mêmes l'état des lampadaires de rue qui ne fonctionnent pas, nous lançons un appel à tous pour nous faire savoir si vous en avez remarqué qui doivent être réparés.

On nous a déjà signalé un lampadaire situé sur le chemin du Lac-de-la-Grise qui s'allume et qui s'éteint, mais n'hésitez pas à nous faire savoir si vous en avez vu d'autres. Il est préférable que vous nous signaliez une défectuosité au lieu de faire revenir le fournisseur augmentant, ainsi, inutilement les coûts de réparation.

## Avis publics – maintenant publiés sur Internet

Les avis publics sont maintenant disponibles sur Internet. Le règlement numéro 2018-104 relatif aux modalités de publication des avis publics dit que «tous les avis publics de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac sont publiés uniquement sur le site Internet de la Municipalité». Ceci signifie que les avis publics ne seront plus publiés dans l'Information du Nord.

À titre d'exemple, en avril 2019, l'avis public pour le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2018 a été publié et mis directement sur le site internet de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac à l'adresse suivante : [www.ivry-sur-le-lac.qc.ca](http://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca) dans la section intitulée «Documents et communiqués».

Nous vous invitons à visiter le site régulièrement pour prendre note des nouveaux avis.

## Renouée du Japon (*reynoutria japonica*) – envahissante – à ne pas planter!

Bien que la renouée du Japon soit très belle, hélas, cette plante fait partie de la liste des 100 espèces exotiques envahissantes les plus néfastes au monde. Indigène du Japon, elle a été introduite à des fins ornementales. Sa beauté est toutefois un piège puisqu'une fois plantée, elle se répand rapidement en formant de denses colonies.



D'après le gouvernement du Québec, elle envahit les bandes riveraines et les cours d'eau, ce qui modifie radicalement l'écosystème des lacs. La renouée du Japon prend la place des espèces indigènes en projetant de l'ombre avec son feuillage imposant et en libérant des toxines dans le sol pour empêcher la croissance des autres plantes.

Les berges, les milieux humides, les bords de routes, les fossés et autres milieux ouverts sont autant d'habitats que la renouée peut coloniser. Le long des plans d'eau et des fossés, des fragments de plantes ou de rhizomes peuvent être transportés par le courant. Cette plante qui se multiplie de façon végétative est capable de générer un nouveau plant à partir d'un seul minuscule fragment de rhizome.

Avec son imposant système racinaire, la renouée du Japon peut affecter le drainage des sols, la consolidation des berges et la diversité faunique. En plus de sa dissémination rapide, la plante s'avère presque impossible à éliminer.

La meilleure façon de l'empêcher d'envahir nos rives est de ne pas la planter!



### Bac brun – collecte toutes les semaines

Comme ce fut le cas l'an dernier, pendant la saison estivale, les bacs bruns seront collectés toutes les semaines, mais les ordures (bacs noirs) et le recyclage continueront d'être collectés seulement aux deux (2) semaines.

C'est à partir du 23 mai que ce nouvel horaire prendra effet.

## Gros rebuts – les apporter à l'écocentre ou aux organismes caritatifs

Cette année, la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac n'offre pas de service de collecte de gros rebuts. Cette décision n'a pas été prise à la légère. En plus des coûts engendrés par ce service, nous sommes d'avis que l'écocentre, ainsi que les organismes de bienfaisance, sont mieux situés pour accepter les biens de façon plus ciblée réduisant ainsi le nombre d'articles se retrouvant dans les sites d'enfouissement tout en aidant les personnes dans le besoin, par exemple, les sinistrés des inondations récentes.

Du 12 mai au 15 septembre 2019, l'écocentre situé au 1710, principale Est à Sainte-Agathe-des-Monts, sera ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30, le samedi de 9 h à 15 h et le dimanche de 10 h à 15 h. Ces heures d'ouverture changeront à l'automne. À l'écocentre, vous pouvez y apporter les articles suivants : matériaux de construction et de démolition (en quantité limitée), appareils électriques et électroniques, matières recyclables, résidus domestiques dangereux, encombrants, meubles de maison, résidus verts, polystyrène, batteries et pneus d'auto. Pour accéder à ce service gratuit, vous n'avez qu'à apporter une preuve de résidence comme une copie de votre compte de taxes.

Mais avant de privilégier l'élimination des biens, pour encourager le **réemploi**, retardant ainsi l'étape du recyclage, de la valorisation ou, ultimement, de l'élimination d'un bien, nous vous encourageons à apporter vos biens réutilisables en bon état à un des endroits indiqués à : [www.traindeviedurable.com/reemploi/](http://www.traindeviedurable.com/reemploi/). Plusieurs organismes acceptent en plus des vêtements, des chaussures et des livres, des dons de bien comme des meubles, petits appareils électriques, articles de sport, et même certains matériaux de construction en bon état. Par ailleurs, La Recyclerie, située au 24, rue Brissette, à Sainte-Agathe-des-Monts, est ouverte 3 jours/semaine, soit les jeudis et vendredis de 9h à 16h30 et les samedis de 9h à 15h.

## Abris temporaires

Avec l'arrivée du beau temps, nous tenons à vous rappeler que les abris temporaires doivent être complètement enlevés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. En vertu de l'article 206 du Règlement de Zonage 2013-060 de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, après le 1<sup>er</sup> mai de chaque année, les abris temporaires doivent être enlevés complètement. Ceci inclut non seulement la toile, mais aussi sa structure.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration!

## Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur Mot du Maire, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,

**Daniel Charette**

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

[info@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:info@ivry-sur-le-lac.qc.ca)